REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
(YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217801240-20261102-CM-2026-097-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2026

DÉLIBÉRATION CM-2026-097

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2026

Le 2 novembre 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle du Conseil – 1 rue Victor-Hugo, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 22 octobre 2026.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Conesa-Rouat, M. Andrade, Mme de Freitas, M. Devred, Mme Besson-Fernandes, M. Mouty, Mme Leygnat, M. Ferrand, Adjoints, M. Valentin, Mme Sanches Mateus, Mme Abry, M. Chardon, M. Sauvestre, M. Buisserez, M. Lambert, Mme Brunet, Mme Chambert, M. Khouider, M. Fantino, Mme Grosmaire, Mme Allègre, Mme Souchet, M. Bousba, M. Bonnefond et M. Gachon.

Pouvoirs : de Mme Tourrade à Mme Leygnat, Mme Karam à M. Millot, de M. Daniel à M. de Bourrousse, de Mme Zanotti à M. Andrade, de Mme Masson à M. Gachon et de M. De Magalhaes à M. Bonnefond.

Nombre de membres en exercice :	**33**
Nombre de membres présents :	**27**
Nombre de membres représentés :	**6**
Nombre de membres absents :	**0**

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet **www.telerecours.fr.**

Ville de Carrières-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
(YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2026-097

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu la délibération CM-2026-009 du 16 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en recette et en dépenses de fonctionnement,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 29 octobre 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 33 voix exprimées, 29 pour, 4 abstentions (M. Bonnefond, Mme Masson, M. De Magalhaes et M. Gachon)

Article 1 : **ADOPTE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de la Ville concernant l'exercice 2026 :

Fonctionnement			
Dépenses	**258 510,00**	**Recettes**	**258 510,00**
Chapitre 011 Charges à caractère général	**233 510,00**	**Chapitre 73 Impôts et taxes**	**258 510,00**
60633 - Fournitures de voirie	20 000,00		
611 - Contrats de prestations de services	-20 000,00		
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00		
6188 - Autres frais divers	203 510,00	73212 - Dotation de solidarité communautaire	258 510,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	**20 000,00**		
65811 - Droits d'utilisation – informatique en nuage	20 000,00		
Chapitre 67 - Charges spécifiques	**5 000,00**		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00		

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à procéder à l'exécution de la présente décision budgétaire modificative.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

MAIRIE de CARRIERES-sur-SEINE 78420 (Yvelines)

Le Conseiller municipal délégué,
Secrétaire de séance,
Éric Fantino

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet **www.telerecours.fr.**